



2024

Rapport d'impact



Innocence Canada

Message des coprésidents

À toutes les personnes et organisations qui nous appuient,

Alors que 2024 tire à sa fin, nous sommes extrêmement fiers de tout ce qu'Innocence Canada a accompli pour redresser les torts du passé.

Cette année, nous avons fait innocenter trois personnes : Robert Mailman, Walter Gillespie et Clarence Woodhouse. Ces trois hommes se sont battus pendant des décennies pour laver leur nom. Leur force et leur espérance continuent de nous animer et de nous inspirer à lutter contre les condamnations injustifiées et leurs séquelles à long terme.

L'acquittement de Clarence Woodhouse, la 30^e personne innocentée par Innocence Canada, est une preuve frappante qu'il reste encore du travail à faire pour éliminer le racisme systémique qui entraîne des condamnations injustifiées. Nous attendons également une réponse à neuf autres demandes déposées auprès du Groupe de la révision des condamnations criminelles — neuf autres personnes que nous croyons innocentes et qui attendent qu'un tribunal les blanchisse.

À la fin 2024, l'adoption de la *Loi de David et Joyce Milgaard*, laquelle crée une commission indépendante d'examen, a été annoncée. Cette commission était revendiquée bien avant la création d'Innocence Canada, depuis la Commission royale d'enquête sur l'affaire Donald Marshall Jr. dans les années 1970. Depuis près de quarante ans, plusieurs enquêtes publiques, universitaires et praticiens ont recommandé la création d'une telle commission. Il s'agit d'un grand moment dans l'histoire et le droit du Canada, et nous avons eu l'honneur de le célébrer en compagnie du ministre de la Justice, Arif Virani, et de Susan Milgaard.

L'éducation demeure une composante primordiale de notre mission. Nos programmes destinés aux étudiantes et aux étudiants sont désormais offerts dans presque toutes les facultés de droit au pays, inspirant la prochaine génération de leaders du secteur de la justice à faire leur part pour prévenir les condamnations injustifiées.

Pour Innocence Canada, cette année a également été marquée par la croissance et la stabilité. Notre ancienne directrice de l'éducation, Stéphanie Nowak, est de retour parmi nous, mais cette fois en tant que directrice générale. Ayant obtenu son MBA en France et travaillé comme consultante en prospective en Allemagne, Stéphanie revient à Innocence Canada avec un vaste bagage de connaissances et une riche expérience internationale. Sa maîtrise du français, ses années de service dans le secteur de l'accès à la justice au Canada et son attachement à la cause de la justice seront d'une valeur inestimable pour accroître la portée de notre action.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans le dévouement sans faille de nos sympathisants et sympathisantes. Votre soutien nous donne des ailes pour continuer de lutter contre les problèmes systémiques et de donner espoir à ceux et celles qui ont été déçus par notre système de justice. Grâce à vos généreuses contributions et à votre participation à des événements tels que la 10^e Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées, vous avez fait une profonde différence dans les vies des personnes que nous servons.

En 2025, nous continuerons de défendre les personnes innocentes, de lutter contre les défaillances systémiques et de sensibiliser le public aux condamnations injustifiées. Avec votre soutien continu, nous sommes convaincus que nous pourrons, ensemble, franchir des étapes encore plus importantes.



Jonathan Freedman

Coprésident d'Innocence Canada et de la Fondation Innocence Canada



Ron Dalton

Coprésident d'Innocence Canada & innocenté

Message de la directrice générale

Chères amies,
Chers amis,

Cette année, nous avons eu beaucoup de choses à célébrer : l'adoption de la *Loi de David et Joyce Milgaard*; trois disculpations; une déclaration d'innocence prononcée par le juge en chef Joyal du Manitoba; le 10^e anniversaire de la Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées; et l'élargissement de notre champ d'action aux étudiantes et étudiants en droit d'un bout à l'autre du pays. Nous avons également déploré la perte d'un brillant esprit, M. Walter Gillespie, peu après son acquittement. Ces hauts et ces bas, parmi d'autres, représentent des années de travail acharné et d'attention donnée au cas de chaque personne condamnée à tort qui croise notre chemin. Qu'il s'agisse de notre équipe d'examen des cas, de notre Conseil d'administration, de nos sympathisant·es ou de nos bailleurs de fonds, chacun et chacune d'entre vous avez joué un rôle essentiel dans notre parcours et nous vous remercions du fond du cœur pour votre soutien indéfectible.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans le dévouement de notre équipe exceptionnelle : Pamela Zbarsky, Win Wahrer, Pam Glatt, Charlotte Turner, Rebecca Schwartz, Stacey Seward, Alicia Sanchez, Kylee Bertrand et Lea Keren. L'humilité, la compassion et le zèle dont ils et elles font preuve dans leur travail sont une réelle source d'inspiration.

Lorsque je regarde où nous en étions il y a trois ans, alors que nous sommes restés à 23 disculpations pendant presque deux ans, il est remarquable de voir le chemin parcouru depuis ce temps pour en arriver aujourd'hui à 30 disculpations. Cela illustre bien le temps requis pour réparer les erreurs commises par le système judiciaire. Nous sommes honorés d'avoir le privilège de nous battre pour les personnes condamnées à tort. Dans le présent rapport, nous espérons vous donner un aperçu de ce que ce travail signifie pour notre équipe.

En 2025 et dans les années à venir, nous continuerons à remuer ciel et terre dans notre quête inébranlable pour prouver l'innocence des personnes condamnées à tort et leur rendre leur liberté. Nous sommes impatients de vous faire partager nos moments les plus marquants.

Cordialement,



Stéphanie Nowak
Directrice générale

Table des matières

Personnes innocentées en 2024	3
En souvenir de Wally Gillespie	4
Redresser les torts du passé ensemble	5
L'éducation aux quatre coins du pays	9
Faire changer la loi	10
Personnes innocentées à ce jour	11

Merci à nos partenaires financiers

Lindy Green Family Foundation en l'honneur de Sam Chaiton et de Terry Swinton

 **La Fondation
du droit
de l'Ontario**
Améliorer l'accès à la justice

« Il importe, en plus de souligner nos grandes réalisations, d'exprimer notre gratitude envers ceux et celles qui nous soutiennent et nous permettent d'obtenir ces résultats. »

– Jerome Kennedy, président du Comité d'examen des cas d'Innocence Canada

Personnes innocentées en 2024



Clarence Woodhouse

Acquitté : 3 octobre 2024

Condamné : 5 mars 1974

Temps passé en détention : 12 ans

Avocats principaux : Jerome Kennedy, K.C et James Lockyer

Clarence Woodhouse, membre de la Première Nation Pinaymootang, a été condamné à tort pour le meurtre de Ting Fong Chan, à Winnipeg, alors qu'il n'avait que 21 ans. Il a passé 12 ans en prison pour un crime qu'il n'avait pas commis.

Ses coaccusés, Brian Anderson et A. J. Woodhouse, ont été disculpés et déclarés innocents le 18 juillet 2023.

Russell Woodhouse, le frère de Clarence, faisait aussi partie des accusés. Il est malheureusement décédé en 2011.

Lors de son procès en 1974, l'accusation s'est fortement appuyée sur une confession que Clarence avait prétendument faite en parlant couramment l'anglais, alors que le sautheaux était sa langue maternelle et qu'il avait une compréhension limitée de l'anglais. Il a déclaré avoir été contraint de signer cette fausse confession après avoir été brutalement agressé par des agents de la police de Winnipeg. Malheureusement, le juge de première instance et un jury composé uniquement de personnes blanches ont rejeté son témoignage, démontrant le rôle important joué par le racisme systémique dans sa condamnation.

Le 3 octobre 2024, 50 ans après avoir été condamné à tort, Clarence Woodhouse a finalement été acquitté et déclaré innocent, un moment historique dans sa longue quête de justice.

« Il n'y a rien que je puisse vous dire qui pourra vous rendre ces 12 années... Vous avez été condamné à tort. Vous étiez innocent. »

— Le juge en chef Glenn D. Joyal



Robert Mailman et Walter Gillespie

Acquittés : 4 janvier 2024

Condamnés : 11 mai 1984

Temps passé en détention : Mailman, 18 ans; Gillespie, 21 ans

Avocats principaux : Jerome Kennedy, K.C et James Lockye

En 1984, Robert Mailman et Walter Gillespie ont été injustement condamnés pour meurtre. À eux deux, ils ont passé près de 40 ans en prison. Bien qu'on lui ait offert de négocier un accord de plaidoyer contre M. Mailman, M. Gillespie a refusé de trahir son ami, et a donc écopé d'une peine plus longue.

L'essentiel de la preuve contre les deux hommes reposait sur des dépositions fournies par des témoins clés. Or, ces témoins se sont ensuite rétractés, admettant qu'ils avaient menti sous serment. Les avocats d'Innocence Canada ont également découvert des reçus démontrant qu'un témoin oculaire clé avait été payé en échange de son témoignage. De plus, aucune preuve médico-légale n'a permis de relier ni l'un ni l'autre des deux hommes au crime, et tous deux avaient de solides alibis qui les plaçaient loin de la scène du crime.

Les deux hommes n'ont jamais cessé de clamer leur innocence. Ils ont finalement été blanchis en janvier 2024.

« M. Mailman et M. Gillespie ont été privés de leur liberté pendant des décennies et ont dû composer avec la honte d'avoir été condamnés pour meurtre. Espérons que leurs acquittements donneront enfin à M. Mailman et à M. Gillespie un sentiment de paix, en plus de la reconnaissance publique qu'ils étaient innocents de ce crime. »

— Le juge en chef Tracey K. DeWare

En souvenir de Wally Gillespie

31 août 1943 — 19 avril 2024

Rédigé par Win Wahrer, directrice des services à la clientèle, Innocence Canada



L'affaire Wally Gillespie et Bobby Mailman a été portée à mon attention très peu de temps après la création d'AIDWYC (aujourd'hui connue sous le nom d'Innocence Canada). À bien des égards, j'ai donc l'impression que Wally fait partie de ma vie depuis très longtemps et qu'il est devenu, au cours des années qui ont suivi, un membre de ma famille élargie.

Wally a été confronté à des pertes et à des épreuves impensables, mais rien ne se compare à la douleur que cause une condamnation injustifiée. Aux côtés de Bobby, il a mené un combat contre une profonde injustice qui semblait inimaginable. Alors que Bobby incarnait le visage plus public de leur quête commune de justice, Wally s'y est attaqué avec une détermination tranquille, s'attachant à comprendre les nuances de son affaire et à analyser comment il s'était empêtré dans un système qui a fini par se retourner contre lui.

Après une lutte qui aura duré près de 40 ans, Wally et Bobby ont été acquittés le 4 janvier 2024, un jour qu'ils attendaient depuis longtemps. En salle d'audience, la juge en chef Tracey K. DeWare a reconnu l'erreur judiciaire qui avait été commise, et j'ai eu l'honneur d'assister à ce moment crucial aux côtés de Wally, de Bobby et de leurs sympathisants.

Tragiquement, alors que la porte de l'innocence venait de s'ouvrir, le destin nous a enlevé Wally de façon soudaine. Wally occupait une place particulière dans le cœur de tous

ceux qui l'ont connu — c'était un être déterminé, drôle et doux qui a inspiré de l'espoir à d'innombrables personnes.

L'héritage de Wally est devenu évident lors d'une cérémonie commémorative organisée par la John Howard Society Halfway House à Saint John. Les personnes présentes ont raconté comment Wally avait

marqué leur vie par son courage et

son esprit inébranlable. Ce fut déchirant de dire au revoir à quelqu'un que nous espérions avoir à nos côtés pendant des années, mais réconfortant de savoir qu'il avait au moins eu l'occasion de voir sa plus fervente prière exaucée.

La récente commémoration de la mémoire de Wally à l'occasion de la 10^e Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées nous a permis de voir combien de gens il avait touchés. D'autres personnes innocentes et ses sympathisants lui ont rendu hommage en lui offrant des portraits réalisés par les artistes Ray Gray et Tori Mongrain, afin qu'il ne soit jamais oublié.

Nous sommes profondément attristés par la perte d'un homme si véritablement bon. Puisse l'esprit de Wally continuer à inspirer ceux qui luttent pour la justice.



Win Wahrer & Wally Gillespie

Redresser les torts du passé ensemble

Dans cet entretien, Pamela Zbarsky (PZ), avocate en chef d'Innocence Canada, et Jerome Kennedy (JK), président du Comité d'examen des cas d'Innocence Canada, discutent de l'approche adoptée dans les cas complexes et de leur expérience de la lutte pour les personnes condamnées à tort.

Pouvez-vous nous parler de vos rôles respectifs?

PZ : Je dirige l'équipe de gestion des cas chez Innocence Canada et je supervise le travail quotidien sur les cas.

Nous avons plus de 50 cas à l'étude, plus de 70 cas sur notre liste d'attente et une équipe juridique composée de trois avocats salariés, d'un-e stagiaire en droit et d'un-e adjoint-e administratif-ve. Je dirige l'équipe chargée d'examiner les demandes des personnes qui affirment être innocentes et de soumettre à Jérôme les affaires qui pourraient mener à une demande de révision pour erreur judiciaire.



JK : Mon rôle est de veiller à ce que les cas soient traités le plus efficacement et le plus rapidement possible. Je travaille directement avec Pamela et j'encadre le processus d'examen du Comité d'examen des cas. Je travaille aussi activement sur les cas. Cela me permet de m'impliquer de façon concrète.

Comment décidez-vous qu'il est temps de faire avancer un dossier dans une certaine direction?

JK : Je crois que, pour moi, je me fonde sur mon expérience. Cela fait maintenant huit ans que je préside le Comité d'examen des cas. J'ai travaillé sur de nombreuses demandes de révision au titre de l'article 696.1 du *Code criminel*. Je connais la plupart des cas, et j'ai donc généralement une bonne idée de ce qui sera considéré comme des informations nouvelles et importantes, l'un des critères à remplir pour soumettre une demande 696.1. Essentiellement, ce que nous cherchons toujours, c'est l'innocence de la personne, et si nous pouvons satisfaire aux critères pour convaincre le ministre de la Justice qu'une erreur judiciaire a probablement été commise.



« Nous allons plus loin. Nous tentons de prouver que nos clients sont innocents. »

– Jerome Kennedy

Comment vous y prenez-vous lorsqu'il y a une divergence d'opinions sur un cas?

JK : En 2016, j'ai réalisé un audit sur les examens de cas. C'est là que nous avons décidé de passer à un modèle reposant sur une équipe d'avocats salariés. Nous avons mis au point une approche fondée sur le travail en équipe et nous utilisons encore cette approche aujourd'hui. Il faut procéder à un examen complet du cas. Les demandes de cette nature sont très complexes. Ce n'est pas juste un autre appel. Le personnel joue un rôle très important non seulement dans l'enquête sur une éventuelle condamnation injustifiée, mais aussi dans la rédaction d'un mémoire pour accompagner la demande soumise au titre de l'article 696.1. En raison de la nature même de ce travail, il faut s'attendre à des divergences d'opinions.

PZ : Pour bien effectuer notre travail, nous devons être capables de travailler ensemble et de tenir compte de points de vue différents. Il s'agit d'affaires complexes. Nous travaillons essentiellement sur des affaires d'homicide, et l'obtention d'une disculpation est un recours exceptionnel. Ultimement, je pense que nous avons tous le même objectif. Nous devons tous nous concentrer et suivre notre mandat, qui est d'obtenir des disculpations pour les personnes innocentes.

Pamela, en quoi consiste la rédaction d'une demande 696.1?

«Lorsque nous travaillons sur une demande 696.1, c'est que nous sommes tous et toutes convaincus que la personne est innocente.»

– Pamela Zbarsky

PZ : Il s'agit de demandes volumineuses — des centaines de pages auxquelles s'ajoute le dossier de demande, qui représente en soi des milliers de pages.

On apprend en faisant et l'expérience acquise dans d'autres demandes façonne l'approche adoptée dans les prochaines demandes.

Quels sont les enseignements que vous avez tirés en 2024 et que vous pourrez appliquer en 2025?

JK : Je pense qu'une des leçons que nous avons tirée est qu'il faut simplifier notre processus d'examen des cas, depuis l'évaluation préliminaire des cas jusqu'à leur soumission au Comité d'examen des cas afin qu'ils soient pris en charge ou déclarés inactifs. C'est une question sur laquelle nous voulons continuer à travailler en 2025.

«L'un de nos plus grands défis consiste à passer en revue tous les cas qui nous sont soumis et à accorder à chacun d'eux l'attention qu'il mérite.»

– Pamela Zbarsky

Quelles choses vous remplissent de fierté lorsque vous faites le bilan de la dernière année?

JK : Cette année, les affaires Mailman et Gillespie ont fait partie de nos plus grandes réussites. Nous avons commencé à y travailler vers 2018, mais ces affaires remontent à 1985. Ces affaires étaient très importantes, car ces deux hommes n'ont jamais cessé de clamer leur innocence. L'obtention de leur disculpation après tout ce temps était un moment fort de l'année.

Une autre affaire importante était celle de Clarence Woodhouse, le troisième des quatre jeunes hommes autochtones condamnés en 1974, à Winnipeg, au Manitoba. Nous avons fait valoir que le racisme systémique était la principale cause ou l'une des causes qui a contribué de façon significative à leurs condamnations. Le juge en chef de la Cour du Banc du Roi du Manitoba s'est dit d'accord.

Il y a aussi une autre affaire, l'une de nos plus anciennes, l'affaire Chris Bates. La condamnation remonte à 1992. Je travaille sur cette affaire depuis 2004. Cela démontre que nous n'abandonnons jamais. Certains cas peuvent être déclarés inactifs, mais si quelque chose de nouveau se présente, nous allons reprendre le travail sur votre cas. Et ça, c'est quelque chose dont je suis fier.

PZ : Les disculpations obtenues cette année, bien sûr, mais aussi le fait que nous faisons appel à des personnes innocentées pour éclairer notre travail. L'un de nos coprésidents, Ron Dalton, a été condamné à tort dans le passé. Je pense que c'est très important. Ces personnes apportent une perspective unique et une expérience vécue qui nous servent dans tout ce que nous faisons à Innocence Canada.

3

disculpations
en 2024

Il est important de reconnaître les contributions inestimables des avocates et avocats chevronnés qui, indépendamment ou aux côtés de Jerome, mettent leur brillant esprit juridique au service des personnes condamnées à tort pour obtenir leur disculpation. Nous remercions tout particulièrement James Lockyer et Joanne McLean, qui travaillent tous deux avec Innocence Canada depuis sa création et qui ont joué un rôle déterminant dans l'annulation de plusieurs condamnations injustifiées.

«Il faut déployer beaucoup d'énergie pour maintenir son innocence pendant autant d'années.»

– Jerome Kennedy



Le chemin vers une disculpation

Le chemin vers une disculpation est un parcours de longue haleine, qui s'étend souvent sur plusieurs décennies et est parsemé d'embûches. Les personnes qui clament leur innocence s'adressent seulement à Innocence Canada en dernier recours, après avoir épuisé tous leurs droits d'appel et souvent après avoir purgé leur peine au complet ou avoir passé des années en prison.



Soumission de la demande

Vérification de l'admissibilité

- Personne qui a été condamnée pour homicide et qui affirme être innocente.
- Appel infructueux auprès de la Cour d'appel provinciale (peut comprendre un appel infructueux auprès de la Cour suprême du Canada).



Début de l'examen

- Le cas fait l'objet d'une série d'examens comprenant une évaluation préliminaire, suivie d'un examen exhaustif et d'une enquête.
- Afin que le cas puisse avancer, des informations nouvelles et importantes permettant de croire que la personne est innocente doivent être mises au jour.



Demande soumise au Groupe de la révision des condamnations criminelles (GRCC)

- Le GRCC procède à l'examen de la demande, laquelle passe ensuite par plusieurs étapes d'évaluation.
- Le GRCC fait une recommandation au ministre de la Justice, lequel prend alors une décision.



Cas mis sur la liste d'attente

- Demandes envoyées aux parties pertinentes afin que les éléments du dossier soient préservés en vue de la procédure d'examen du cas.



Cas pris en charge

- Le Comité d'examen des cas (CEC) d'Innocence Canada, composé de 13 des meilleur-es avocat-es criminalistes et professionnel-les du droit au Canada, vote pour la prise en charge du cas ou non.
- Innocence Canada aide à préparer et à soumettre une demande auprès du ministre de la Justice au titre de l'art. 696.1.



Décision du ministre

Trois résultats possibles

- **Rejet** : Aucune autre action de la part d'Innocence Canada
- **Demande accueillie** : Un nouveau procès est ordonné
- **Demande accueillie** : La cause est renvoyée devant la cour d'appel de la province ou du territoire concerné

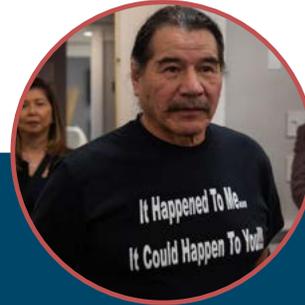
Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées

Le 2 octobre, nous avons célébré la 10^e Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées (JIPCI). Cette journée a été lancée par Win Wahrer, directrice des services à la clientèle d'Innocence Canada. Cette année, plus de 200 personnes y ont participé et de nombreux commanditaires de la communauté juridique et au-delà y ont apporté leur généreux soutien. Nous avons le plaisir de partager avec vous des photos de cet événement mémorable ainsi que les commentaires de certains participants au sujet de l'importance de cette journée.



Cette journée compte beaucoup pour moi. En venant ici, nous avons la chance de rencontrer beaucoup d'autres personnes, de partager notre douleur avec elles, et d'écouter leurs histoires. C'est bon pour tout le monde.

—Dinesh Kumar, innocenté



Cette journée est très importante pour ceux et celles qui ont eu des démêlés avec le système. Je suis heureux que nous nous en soyons sortis, mais c'est une période qui vous hante à tout jamais.

—Brian Anderson, innocenté



Cette journée est très importante, car elle permet aux personnes qui ont été condamnées à tort de parler avec d'autres qui ont vécu la même chose. Entre eux, ils se parlent de beaucoup de choses dont ils ne parlent pas à d'autres. Pour moi, il s'agit de préserver la mémoire de ma mère et de David, et de poursuivre leur rêve de faire changer les choses.

—Susan Milgaard, sœur de David Milgaard et fille de Joyce Milgaard



Cela fait 36 ans que je me bats pour prouver mon innocence. J'ai passé 23 de ces années derrière les barreaux. C'est une chose qui ne devrait pas arriver, mais ça arrive trop souvent. J'attends avec impatience le jour de ma disculpation. Je pense que toute personne innocente qui est en prison a besoin d'être soutenue et innocentée. Cette journée est synonyme d'espoir, de liberté et de disculpation.

—Tim Rees, demandeur actuel d'IC



L'éducation aux quatre coins du pays

Notre directrice de l'éducation, Pam Glatt, a considérablement élargi le programme éducatif d'Innocence Canada. Il est passé d'une initiative de sensibilisation générale dans la communauté à un programme bien établi de conférences et de formations offertes dans les facultés de droit d'un bout à l'autre du Canada. L'objectif du programme est d'outiller et d'inspirer la prochaine génération d'avocates et d'avocats en droit criminel afin qu'ils aient conscience de la façon dont leurs biais, préjugés et actions peuvent contribuer à des condamnations injustifiées.



Voici les réalisations du programme d'éducation d'Innocence Canada en 2024 :

Conférences
données dans

16

facultés de droit
canadiennes

Création de

34

programmes destinés
aux étudiant-es
en droit

Embauche de

6

étudiant-es d'été

Supervision de

11

stages

Faire changer la loi

Le 17 décembre a été une journée historique pour Innocence Canada et les personnes condamnées à tort. Après avoir revendiqué pendant plus de 30 ans la création d'une commission indépendante d'examen des condamnations injustifiées, la Loi sur la Commission d'examen des erreurs du système judiciaire est entrée en vigueur.

Cette nouvelle loi, également connue sous le nom de *Loi de David et Joyce Milgaard*, en hommage à leur combat de toute une vie pour que justice soit faite pour M. Milgaard et toutes les personnes condamnées à tort au Canada, remplace l'actuelle procédure d'examen auprès du ministre, qui est en place depuis plus d'un siècle. Au titre de la nouvelle Loi, les déclarations d'innocence seront maintenant soumises à une commission indépendante dont le processus sera plus simple et plus rapide, et qui offrira un meilleur soutien aux personnes qui clament leur innocence. Mais, surtout, l'objectif de cette commission sera d'épargner des années de souffrance.

Juste avant le congé des Fêtes, Innocence Canada a accueilli l'honorable Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada; Susan Milgaard, la sœur de feu David Milgaard; et James Lockyer d'Innocence Canada, pour célébrer l'adoption de la nouvelle Loi et les changements majeurs qu'elle laisse entrevoir.



«[La Loi de David et Joyce Milgaard] est et sera un rappel constant à tous les acteurs du système judiciaire, allant des corps de police aux experts médico-légaux, aux procureurs de la Couronne, aux avocats de la défense et aux juges, qu'ils se doivent de bien faire les choses, parce que s'ils ne le font pas, la Loi de David et Joyce Milgaard sera là pour corriger les erreurs judiciaires commises.»

—James Lockyer, Innocence Canada

Le ministre de la Justice Virani a souligné le rôle crucial que jouera la commission dans le démantèlement et l'élimination des obstacles systémiques, particulièrement pour les communautés autochtones et marginalisées, lesquelles sont touchées de façon disproportionnée par les condamnations injustifiées.

Le ministre a souligné l'importance de la *Loi de David et Joyce Milgaard* pour restaurer la confiance des Canadiens et des Canadiennes envers le système judiciaire. Il a aussi promis de s'assurer que la commission indépendante soit mise sur pied rapidement.



« Il n'aura pas fallu d'un village. Il aura fallu un pays au complet pour accomplir ce que nous avons accompli. Nous l'avons fait. Nous avons changé la loi et c'est extraordinaire. Pensez à toutes ces personnes qui sont encore en prison, qui ont été condamnées à tort, et qui vont bénéficier du fait que vous avez pris un moment pour les aider et faire une différence.»

— Susan Milgaard



« La prochaine étape pour moi et mon équipe sera de mettre en place cette commission et de la mettre en marche rapidement. C'est ce que je m'engage à faire devant vous. Et c'est exactement ce que nous allons faire, car il faut boucler la boucle.»

— L'honorable Arif Virani,
ministre de la Justice et procureur général du Canada

Personnes innocentées à ce jour

Guy Paul Morin

Innocenté : 23 janvier 1995

David Milgaard

Innocenté : 18 juillet 1997

Thomas Sophonow

Innocenté : 8 juin 2000

Clayton Johnson

Innocenté : 18 février 2002

James Driskell

Innocenté : 3 mars 2005

Steven Truscott

Innocenté : 28 août 2007

William Mullins-Johnson

Innocenté : 15 octobre 2007

Erin Walsh

Innocenté : 14 mars 2008

Robert Baltovich

Innocenté : 22 avril 2008

Anthony Hanemaayer

Innocenté : 25 juin 2008

Kyle Unger

Innocenté : 23 octobre 2009

Sherry Sherrett Robinson

Innocentée : 7 décembre 2009

Romeo Phillion

Innocenté : 29 avril 2010

Jack White

Innocenté : 26 novembre 2010

Dinesh Kumar

Innocenté : 20 janvier 2011

Richard Brant

Innocenté : 4 mai 2011

Tammy Marquardt

Innocentée : 7 juin 2011

Leighton Hay

Innocenté : 28 novembre 2014

John (Jack) Salmon

Innocenté : 22 juin 2015

Maria Shepherd

Innocentée : 29 février 2016

O'Neil Blackett

Innocenté : 3 octobre 2018

Frank Ostrowski

Innocenté : 27 novembre 2018

Glen Assoun

Innocenté : 1^{er} mars 2019

Joyce Hayman

Innocentée : 12 avril 2021

Bernie Doyle

Innocenté : 12 juin 2023

Brian Anderson

Innocenté : 18 juillet 2023

Allan Woodhouse

Innocenté : 18 juillet 2023

Robert Mailman

Innocenté : 4 janvier 2024

Walter Gillespie

Innocenté : 4 janvier 2024

Clarence Woodhouse

Innocenté : 3 octobre 2024



www.innocencecanada.com

301-106, rue Front Est

Toronto (Ontario) M5A 1E1

1.416.504.7500 / 1.800.249.1329 (sans frais)

inquiries@innocencecanada.com



Innocence Canada

